

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune d'Oullins

Métropole de Lyon

ARRÊTÉ DU MAIRE

PDAU/NUM_23_002

OBJET : Certification des adresses, côté pair, 80 à 92 Grande Rue ; côté impair, 51 à 57 rue de la République ; côté pair, 2 à 8 passage Geneviève Anthonioz de Gaulle

Le Maire d'Oullins,

Vu l'article L2213-28 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°SJ20_427 du 7 juillet 2020 donnant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean-Louis CLAUDE Conseiller délégué au Maire ;

Considérant qu'il relève des compétences du Maire ou de celles d'adjoints délégataires d'attribuer ou de modifier un numéro de voirie à un bâtiment lorsque cette opération est nécessaire ;

Considérant qu'il est nécessaire d'identifier les propriétés situées côté pair, 80 à 92 Grande Rue ; côté impair, 51 à 57 rue de la République ; côté pair, 2 à 8 passage Geneviève Anthonioz de Gaulle ;

ARRÊTE

ARTICLE Premier :

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté référencé PDAU/NUM_20_001.

ARTICLE II :

Les numéros de voirie situées au niveau des tènements dont le code INSEE est 69149, sont certifiés aux adresses suivantes (cf. plan ANNEXE) :

Adresses certifiées	Situées au niveau des tènements dont le code INSEE est 69149
80 de la Grande Rue	AL 417
84 de la Grande Rue	AL 412
86 et 88 de la Grande Rue	AL 115

90 de la Grande Rue	AL 119
92 de la Grande Rue	AL 337
n'a pas de numéro de voirie	AL 338
n'a pas de numéro de voirie	AL 121
57 de la rue de la République	AL 122
53 de la rue de la République	AL 451
n'a pas de numéro de voirie	AL 117
51 de la rue de la République	AL 541
2, 4 et 6 du passage Geneviève Anthonioz de Gaulle	AL 411
8 du passage Geneviève Anthonioz de Gaulle	AL 418

En conséquence, ces unités foncières détiennent les adresses postales précitées.

ARTICLE Dernier :

Ampliations du présent arrêté seront adressées au Service du Cadastre de la Métropole de Lyon, au service d'acheminement des colis et du courrier : la Poste, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

<p>Certifié exécutoire par :</p> <p>Transmission en préfecture le : / /</p> <p>Mise en ligne le : / /</p> <p>Notifié le :</p> <p>Pour le Maire, Clotilde POUZERGUE et par délégation, Le Conseiller délégué, Jean-Louis CLAUDE</p>
--

Fait à Oullins, le 13 janvier 2023.

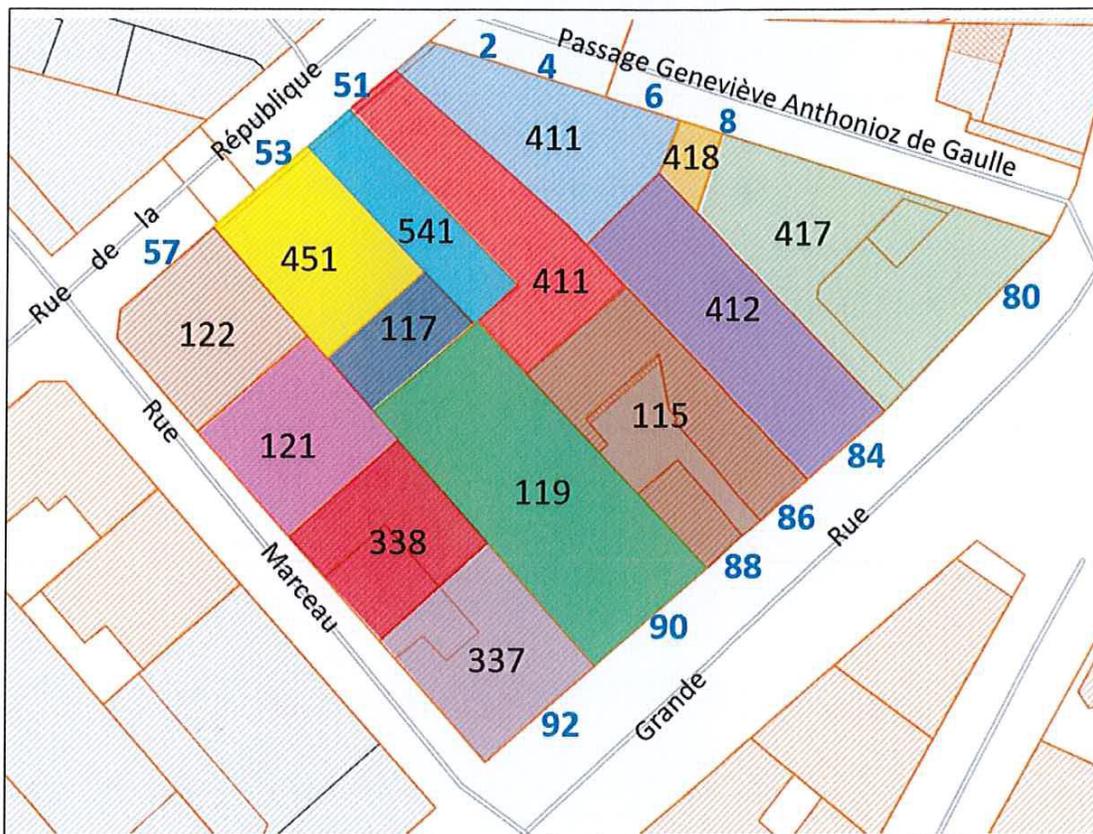
**Pour le Maire,
Clotilde POUZERGUE et par délégation,
le Conseiller délégué,**

Jean-Louis CLAUDE

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication ou de son affichage. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

ANNEXE

**80 à 92 Grande Rue
51 à 57 rue de la République
2 à 8 passage Geneviève Anthonioz de Gaulle**



Adresses certifiées	Situées au niveau des tènements dont le code INSEE est 69149
80 de la Grande Rue	AL 417
84 Grande Rue	AL 412
86 et 88 de la Grande Rue	AL 115
90 de la Grande Rue	AL 119
92 de la Grande Rue	AL 337
n'a pas de numéro de voirie	AL 338
n'a pas de numéro de voirie	AL 121
57 de la rue de la République	AL 122
53 de la rue de la République	AL 451
n'a pas de numéro de voirie	AL 117
51 de la rue de la République	AL 541
2, 4 et 6 du passage Geneviève Anthonioz de Gaulle	AL 411
8 du passage Geneviève Anthonioz de Gaulle	AL 418